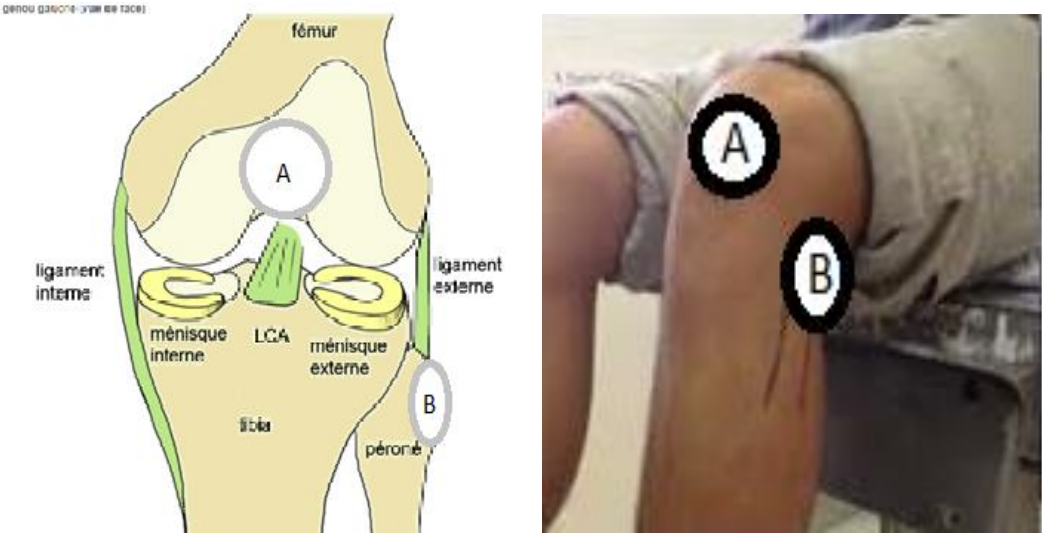


ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UNE RADIOGRAPHIE DU GENOU		OC-D-3
Date d'entrée en vigueur 18 décembre 2003	Date de révision 11 novembre 2014	
Remplace l'ordonnance collective : Ordonnance collective pour examens radiologiques version du 18 décembre 2003		
Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Secteur d'activité visé <ul style="list-style-type: none">Centre de services Avellin-Dalcourt :<ul style="list-style-type: none">Programme santé physique : service des urgences (triage)		
Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés L'ensemble de la clientèle de 12 ans et plus du secteur visé.		
Activités réservées de l'infirmière <ul style="list-style-type: none">Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		
Médecin répondant <ul style="list-style-type: none">Médecin du service des urgences		
Indications et conditions d'initiation	Demander une radiographie du genou seulement si : <ul style="list-style-type: none">histoire de traumatisme récent (moins de 7 jours) :<ul style="list-style-type: none">inclusion : coup, écrasement, lacération, chute, etc.;exclusion : œdème d'origine inconnue; <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none">présence d'au moins un des critères suivants selon la règle d'Ottawa pour le genou :<ul style="list-style-type: none">âgé d'au moins 55 ans;douleur isolée de la rotule (sans douleur osseuse du genou autre que celle-ci) (A);douleur à la tête du péroné (voir croquis page suivante pour la zone anatomique concernée) (B);incapacité de fléchir le genou à 90°;incapacité de faire quatre pas complets tout de suite après le traumatisme ou lors de l'évaluation au triage.	

	 <p>The diagram on the left shows the knee joint with labels: fémur (femur), ligament interne (medial ligament), ménisque interne (medial meniscus), LCA (anterior cruciate ligament), ménisque externe (lateral meniscus), ligament externe (lateral ligament), tibia (tibia), and péroné (fibula). Circles A and B are placed over the patella and the lateral epicondyle of the femur, respectively. The photograph on the right shows a person's knee with two black circular markers labeled A and B placed on the skin over the same anatomical locations as in the diagram.</p>
Intentions thérapeutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer la possibilité d'une fracture. • Accélérer l'évaluation de l'utilisateur avant la prise en charge médicale.
Contre-indications	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant de moins de 12 ans • Femme enceinte
Limites/Référence au médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Altération de l'état de conscience qui rend l'évaluation impossible. • Signes d'atteinte neurovasculaire au membre touché. • Fracture ouverte • Histoire de chirurgie au genou • Déformation du membre
Directives	<ul style="list-style-type: none"> • Si la patiente est en âge de procréer, vérifier avec elle s'il y a possibilité de grossesse. Si doute, effectuer un B-HCG urinaire (référence : ordonnance collective OC-D-5 Initier un B-HCG urinaire). • L'infirmière doit inscrire sur la requête de radiologie : <ul style="list-style-type: none"> ➢ la localisation anatomique de la douleur; ➢ autres renseignements cliniques pertinents tels que : chute, trauma/accident, œdème, limitation des mouvements ou toute autre condition sous-jacente importante à communiquer au radiologiste.
Références aux méthodes de soins de l'AQESSS	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du pouls • Test rapide de grossesse
Sources	<p>DURAND, Suzanne, Joël BRODEUR et Marie-Josée PAQUET. <i>Le triage à l'urgence : lignes directrices pour l'infirmière à l'urgence</i>, OIIQ, 2007.</p> <p>BACHMANN, L, et autres. <i>Les règles d'Ottawa pour le genou</i>, 2004.</p>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Dr Rémi Bellemare, chef du service d'imagerie médicale

Date : 2003-11

Johanne Bergeron, chef de programme accueil, archives,
services diagnostiques et pharmacie

Date : 2003-11

Validée par :

Original signé

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.
Directeur des soins infirmiers
et des programmes services

Date : 2003-11

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par :

Original signé

Dr Martin Lamy
Président du CMDP

Date : 2003-12-18

PROCESSUS DE MISE À JOUR

Révisée par :

Annie Dubé, conseillère cadre intérimaire en soins infirmiers

Date : 2014-10-31

Andréanne Jetté, infirmière clinicienne

Date : 2014-10-31

Personne consultée :

Dre Rosalie Bilodeau, urgentologue et chef du service des urgences

Date : 2014-10-31

Validée par :

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.
Directeur des soins infirmiers et des programmes services

Date : 2014-11-10

Présentée au CMDP

Date : 2014-11-11